

DES ARBRES, UN PAYSAGISTE, DES ARCHITECTES

LA « CITÉ-JARDINS » DE LA BUTTE ROUGE

La Butte Rouge, 70 ha à Châtenay-Malabry, 1930-1965, P. Sirvin, J. de Rutté et J. Bassompierre : architectes, André Rioussé : paysagiste.

Le quartier est caractéristique des premières réalisations de logement social initiées pendant l'entre-deux guerres et développées par la suite. L'idée de « Cité Jardins » dessine de manière particulière la place du paysage et du végétal dans le quartier.

Ce projet s'est inscrit pour une grande part dans une volonté très marquée de maintenir un patrimoine arboré existant. En partie sur un morceau volontairement conservé de la forêt de Verrière, des fermes avoisinantes et de reste de pépinières.



Erable argenté, sujet horticole conservé pendant la construction de la cité-jardins

La plupart des arbres existants : ce sont des essences forestières déjà centenaires à l'époque qui ont certainement influencé le paysagiste et les architectes dans cette dimension de projet de paysage.

Ici la prise en compte de la conception de paysage par

André Rioussé est précoce et donc d'une grande efficacité compte tenu du choix et des contraintes de conservation des vieux arbres déjà existants. Ce qui n'empêche pas une écriture lisible et identifiable du paysagiste et c'est là la prouesse de la cité-jardins de la Butte Rouge.

Les arbres centenaires à l'époque apportent une forte présence et un caractère spatial immédiat : une sensation de campagne.

Il serait intéressant de connaître le cahier des charges sans doute rigoureux imposé par les architectes et le paysagiste afin de ne pas compromettre l'avenir des arbres dans le cadre de ce grand défi de construction.

L'arbre étant un être vivant fragile par son système racinaire et aérien, la moindre agression affectera cet ensemble arboré remarquable.

Le remplacement de vieux sujets par des jeunes arbres altérerait cet ensemble harmonieux.

Le choix du paysagiste André Riousse de compléter les plantations forestières (50 % de chênes, hêtres, 20 %, de châtaigniers, merisiers) par de nouvelles espèces horticoles est visible ; on note maintenant la présence de nombreuses espèces d'arbres fastigiés, jeunes adultes, comme des charmes, des chênes ou des hêtres.

On y trouve aussi :

- Des arbres à fleurs comme les sorbiers, les cerisiers à fleurs, les poiriers, pommiers et pruniers.
- Des arbres de haute tige comme l'érable sycomore, l'érable rouge, l'érable champêtre, l'érable panaché, l'érable negundo, l'érable lacinié, le platane d'orient, le tilleul argenté, le tilleul commun, le frêne, le merisier, le peuplier blanc, le peuplier noir, le peuplier d'Italie, le chêne d'Amérique, le sophora, le charme, l'acacia, le noisetier de Byzance, le micocoulier de Provence, le marronnier, le liquidambar, le sumac et le bouleau.
- Des conifères comme le sapin bleu, le cyprès de Lambert, le pin sylvestre, le pin noir d'Autriche, le pin laricio, le cèdre de l'Atlas, le cèdre déodar, le cèdre bleu de l'Atlas, le thuya et le cyprès de Lawson.

Soit environ 2000 arbres jeunes à adultes d'un diamètre moyen de 50 cm formant un couvert végétal de 50 % de l'espace dans un état sanitaire excellent compte tenu d'un très bon suivi.

Fort de cette empreinte arboricole sur ces 70 ha de la cité jardins de la Butte rouge, l'association ARBRES se mobilise.

Créée en 1994, l'association ARBRES (Arbres Remarquables /Bilans, Recherches, Etudes et Sauvegardes) a pour objectifs :

- Diffuser les connaissances de toutes sortes qui concernent ces arbres.
- Sachant que les arbres remarquables font partie du patrimoine collectif et doivent être préservés en tant que tels...

Le 30 janvier 2021, l'association ARBRES représentée par son président Georges Feterman a apporté officiellement son soutien à l'Association Châtenay Patrimoine Environnement dans son action de protection et de sauvegarde de l'ensemble arboré de la cité jardins de la Butte Rouge situé à Châtenay-Malabry.

Des arbres très anciens font partie de ce patrimoine remarquable :



Ecorce du robinier faux-acacia

1. Un **robinier faux-acacia** *Robinia pseudo acacia* (âgé de 300 ans à 400 ans), de 4m80 de circonférence.

Ce robinier classé à l'inventaire départemental des Hauts-de-Seine a reçu le **label « arbre remarquable de France » en 2021** : un atout communal et départemental.

Nous espérons une reconnaissance de cette labellisation par la mairie de Châtenay-Malabry, qui confirmerait cet arbre comme un atout majeur en Ile-de-France.

2. Un **châtaignier** *Castanea sativa* ligne *colberti* (âgé de 250 à 300 ans) de 4m90 de circonférence (**demande de label en cours**) classé à l'inventaire départemental des Hauts-de-Seine.
3. Un **chêne sessile** *Quercus petraea* (âgé 250 à 300 ans) de 4m40 de circonférence, magnifique sujet sûrement un reste de la forêt de Verrières, classé à l'inventaire départemental des Hauts-de Seine.
4. Un **érable argenté** *Acer saccharinum* de 3m80 de circonférence, sujet horticole conservé pendant la construction (**demande de label en cours**) classé à l'inventaire départemental des Hauts-de-Seine.

Louis Vallin, Vice-Président de ARBRES

<https://www.arbres.org/lassociation-a-r-b-r-e-s.htm>